

TROIS CATEGORIES SELON VOS RESSOURCES

**TARIFS ANNUELS EXTERNAT et DEMI-PENSION**

- **Catégories A, B et C** : tarifs réduits. **Justificatif obligatoire** (avis d'imposition 2018).
  - ☒ **Sans votre avis d'imposition**, votre facture sera établie systématiquement en **Catégorie D**
- **Catégorie D** : pas de justificatif nécessaire.
  - ☒ Bien noter sur le dossier « votre catégorie et mode de paiement »

**Revenus à prendre en considération :**

Nous ne prenons pas le revenu fiscal de référence mais le **Total des salaires et assimilés** + pensions alimentaires, rentes nets, BIC, FONCIER **avant abattements des 10% ou frais réel**, déclarés sur l'**avis d'imposition 2018 des revenus 2017**

◆ **EXTERNAT : Contribution des familles :**

Catégorie	Revenus	Contribution
A	Revenus annuels de 0 à 25 000 €	1 686 €
B	Revenus annuels de 25 001 à 37 500 €	1 982 €
C	Revenus annuels de 37 501 à 53 500 €	2 238 €
D	Revenus supérieurs à 53 501 €	2 354 €

**TICKETS DE CANTINE** : Pour les élèves externes, vous pouvez acheter des tickets (à l'accueil de l'établissement). Prix du ticket : 7.60 €

◆ **DEMI-PENSION 5 jours/semaine obligatoirement - jusqu'au 31 mai : Tarifs 2017/2018**

**Attention !** Les tarifs de la demi-pension ci-dessous sont ceux en vigueur pour l'année 2017/2018 et sont en cours d'actualisation. Les tarifs 2018/2019 seront consultables sur notre site internet en juillet 2018.

BTS AB1	BTS AB2	BTS BC1	BTS BC2
846 €	734 €	846 €	734 €
Les jours de stage (6 semaines) ont été déduits	Les jours de stage (6 semaines) ont été déduits	Les jours de stage (6 semaines+3 jours) ont été déduits	Les jours de stage (7 semaines+2 jours) ont été déduits

**La cotisation A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves) est volontaire : 20 € l'année et par famille.** (Solidarité, projets pour l'école, abonnement à Famille Education).

**Cotisation La Salle : 9,5 € par an et par famille (abonnement 4 numéros / an)**

**Pour information :**

La facturation est annuelle sur 10 mois. Elle vous sera envoyée début octobre, **déduction faite des semaines de stage** (de sept. à juin).

Les échéanciers de règlement se calculent sur 9 mois (du 10 octobre au 10 juin).

Les chèques d'acomptes servent à couvrir la scolarité du mois de septembre.